



14ème législature

Question N° : 92897	De M. Dominique Tian (Les Républicains - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social		Ministère attributaire > Travail
Rubrique >retraites : généralités	Tête d'analyse >réforme	Analyse > compte pénibilité. modalités. réglementation.
Question publiée au JO le : 02/02/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Dominique Tian attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les conséquences du décret publié subrepticement le 31 décembre 2015 précisant les conditions d'application du compte personnel de prévention de la pénibilité. Ce dispositif va alourdir le coût du travail et compliquer davantage encore la vie des entrepreneurs. Il risque de pénaliser les entreprises françaises puisque ni les travailleurs détachés ni les entreprises étrangères en France ne seront concernés par ce texte. Il en résulterait également d'importants risques de contentieux entre employeurs et salariés, notamment pour les PME et TPE. Aussi il souhaite savoir si le Gouvernement entend revenir sur ces décrets inapplicables qui risquent de décourager les chefs d'entreprises, ralentir les créations d'emploi et mettre à mal la compétitivité des entreprises au sein du marché européen.